

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mercredi 26 décembre 2018

Effectif du conseil communautaire : 127 membres

Membres en exercice : 127

Quorum exigé : 64

Membres présents : 69

Pouvoirs : 11

Membres votants : 80

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20181226-248_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2018

Date de la convocation : 19/12/18

L'an deux mil dix-huit et le mercredi vingt-six décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Brionne sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur BAISSÉ Christian, Monsieur BARON Marc, Monsieur BELLIES Albert, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Madame DUTOUR Martine, Monsieur BOUGET Daniel, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DROUIN Colette, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Madame HENRY Dominique, Monsieur FEDERICI Michel, Monsieur FILET Gérard, Monsieur FINET Pascal, Monsieur OMNES Michel, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GOBRON François, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Monsieur DELAROCHE Serge, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LEBOURGEOIS Alain, Madame LECLERC Marie-Françoise, Monsieur VILAIN Christian, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LESEUR Michel, Monsieur MABIRE Dominique, Monsieur MALARGE Pierre, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur MORENO José, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SOURDON André, Madame TURPIN Annie, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAMPA Marc, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès, Madame VANDERHOEVEN Sandrine, Madame VATINEL Martine, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WEBER Claude, Monsieur WIRTON Philippe.

Etaient absents/excusés : Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUGER Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BIBET Pierre, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Madame CANU Françoise, Monsieur CAPPELLE Hubert, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DESCAMPS Alain, Monsieur DESHAYES Claude, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DORGERE François, Monsieur GIFFARD Franck, Madame GUITTON Sylvie,

Madame HESSE Francine, Monsieur JEHANNE Eric, Monsieur KIFFER Daniel, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LECOQ Didier,
Monsieur LELOUP Gérard, Madame LEROUGE Valérie, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MECHOUD Alain, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MILBERGUE Joël, Madame MONTHULE Julie, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PORTAIS Alain, Madame POTTIER Lydie, Monsieur PRIVE Bruno, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THIBAUT-BELET Patrick, Madame VARANGLE Ingrid, Monsieur VILA Jean-Louis.

Pouvoirs : Madame ANGOT Josiane pouvoir à Monsieur SOURDON André, Monsieur BETOURNE Dominique pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne, Madame BLOTTIERE Julie pouvoir à Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur BONAMY Jean-Hugues pouvoir à Madame TURPIN Annie, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine pouvoir à Madame MARESCAL Josiane, Madame LEMOINE Béatrice pouvoir à Madame VANDERHOEVEN Sandrine, Monsieur MATHIERE Philippe pouvoir à Monsieur FEDERICI Michel, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur PREVOST Lionel pouvoir à Madame VATINEL Martine, Madame RODRIGUE Colette pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur SANDIN Christopher à Monsieur WIRTON Philippe.

Délibération n° 248/2018 : Octroi de subventions au titre de la Politique de la Ville en faveur d'actions menées sur le quartier prioritaire de Bourg-le-Comte au titre de l'année 2018

Monsieur le Président rappelle que l'Intercom Bernay Terres de Normandie est compétente à la mise en œuvre d'actions en faveur des habitants du quartier prioritaire politique de la ville de « Bourg-le-Comte » à Bernay, au titre de l'application de ses statuts.¹

En effet, le projet de territoire voté le 5 juillet 2018 énonce : « Porteur du contrat de ville, notre EPCI favorisera les actions visant à la cohésion sociale sur les quartiers prioritaires et la réussite éducative. »

Dans le cadre du Contrat de ville, 4 actions ont été retenues par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour le financement :

- « Orchestre à l'école » portée par le conservatoire intercommunal à hauteur de 1 500€,
- 3 actions portées par le Centre Social d'ACCES à hauteur de 15 400€ :
 - o le « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » (CLAS) soit 3 000€,
 - o « L'espace numérique » soit 1 000€,
 - o « La mobilité solidaire » soit 11 400€.

Le Centre social d'ACCES sollicite également une subvention auprès de l'Intercom d'un montant de 15 000€ pour les 3 actions.

- o le « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » (CLAS) soit 3 000€,
- o « L'espace numérique » soit 3 000€,
- o « La mobilité solidaire » soit 9 000€. ²

Il est proposé le financement de ces 3 actions à hauteur de 15 000 €. Cette somme a fait l'objet d'une Délibération Modificative au budget principal de l'exercice 2018 et est inscrite à l'article 6574 – subvention de fonctionnement aux associations. Elle sera suivie fonctionnellement au compte : 025 et en comptabilité de service au titre du contrat de ville et de la citoyenneté.

¹ Compétences optionnelles :

2) En matière de politique de la ville :

Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

² Au lieu de 11 400 euros comme indiqué dans la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Vu le projet de territoire ;

Vu la délibération du 28 juin 2018 portant sur la Politique de la ville : mise en place des actions au sein du Contrat de ville ;

Sur proposition du bureau du 8 novembre 2018 :

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 décembre 2018 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :**

- ✓ **APPROUVE** le financement des actions tel qu'indiqué dans la présente délibération,
- ✓ **ACCORDE** les subventions proposées ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Résultats du vote :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
69	11	80	0	80	0	80

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des
délibérations.

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20181226-248_2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2018